



QUESTION N°1:

La FNATH, C'est pour qui ? Et pourquoi ?

La FNATH, association des accidentés de la vie, défend les droits de toutes les personnes victimes

- > d'un accident de travail,
- > d'une maladie professionnelle,
- > d'un accident de trajet,
- > d'une maladie ou d'une affection de longue durée,
- > d'une invalidité ou d'un handicap,

Notre domaine de prédilection :

- > La santé au travail

Notre ambition :

- > Améliorer les conditions de vie des victimes d'accidents de la vie



QUESTION N°2:

Quelles sont vos domaines de compétences ?



Grâce à son large réseau d'experts, juridiques et médicaux, la FNATH accompagne les accidentés de la vie dans leur démarche en vue de faire reconnaître leurs droits, par exemple pour :

- > contester un taux d'incapacité,
- > faire reconnaître le caractère professionnel d'une maladie ou d'un accident,
- > obtenir une allocation,
- > déclarer son handicap et obtenir des aides.

QUESTION N°3:

Je suis victime d'un accident de la vie. En quoi la FNATH peut-elle me soutenir ?



Victime d'un accident de la vie, la FNATH se charge de :

> VOUS DÉFENDRE auprès des juridictions :

- Tribunal Judiciaire pôle social
- Cour d'appel

> VOUS REPRÉSENTER auprès des différentes commissions :

- Caisse Primaire d'Assurance Maladie /CPAM,
- Maison Départementale des Personnes Handicapées/MDPH
- Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation/CRCI

> VOUS AIDER dans le maintien ou la recherche d'un emploi :

- préciser le cadre juridique et les conditions du maintien dans l'emploi,
- informer sur les acteurs et les aides sur lesquels vous pouvez vous appuyer.



Formation, l'accès à un emploi ou maintien dans l'entreprise : un labyrinthe dont il semble difficile de sortir, sans connaître avec précision les contours, les acteurs et les aides sur lesquels il est possible de s'appuyer.



QUESTION N°4:

Quelles sont les actions concrètes que vous réalisez ?

En agissant pour éviter les accidents de la vie et leurs conséquences, parce que réparer ne suffit pas,

La FNATH conçoit et diffuse des campagnes de prévention

- Sur les risques professionnels comme par exemple le risque routier, première cause de décès au travail,
- Sur les maladies professionnelles, comme les cancers professionnels, les troubles musculosquelettiques
- Sur les accidents domestiques

- > En agissant pour défendre le droit des victimes et garantir les conditions dignes d'existence des malades et personnes handicapées,

La FNATH se mobilise et interpelle régulièrement les politiques, les décideurs publics et privés

- > Depuis 1921, la FNATH se bat pour améliorer l'indemnisation des victimes d'accidents du travail, la revalorisation des rentes, la reconnaissance des maladies professionnelles....

